



# Rapport moral et d'orientation



Pour la première fois de son histoire, notre AG annuelle, n'a pas pu se tenir à sa date habituelle en raison de la crise du COVID. Pour des raisons similaires, elle ne peut pas être tenue dans les locaux de la MJC. Nous sommes en effet contraints d'adapter notre fonctionnement à la situation actuelle. Cette décision a été prise le 20 septembre, lors de la réunion du CA, les locaux n'étant pas adaptés aux exigences des fameux "gestes barrières" quand nous sommes trop nombreux.

Nous le déplorons, car l'AG est un moment essentiel de la vie associative où nous pouvons, sur la base des rapports qui vous sont présentés (moral, financier et d'activités), confronter nos points de vue, échanger des idées, faire des propositions, débattre et poursuivre nos échanges dans le cadre convivial de notre traditionnel buffet.

Cette année, donc, les rapports vous sont parvenus par correspondance (mail ou courrier) ; ils ont été accompagnés d'un bulletin de vote avec les différentes délibérations et un questionnaire sur lequel vous pourrez nous faire part de vos préoccupations et nous faire des propositions qui seront examinées par le CA (qui en rendra compte à la prochaine AG).

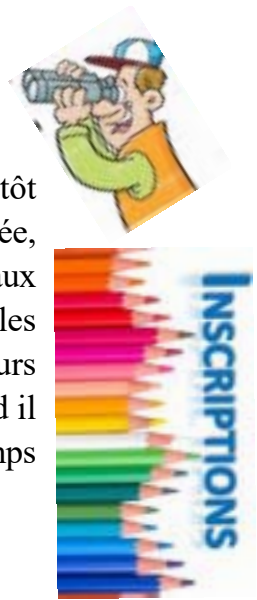
Le fonctionnement de la maison a, bien sûr, été bouleversé par l'obligation de suspendre toutes les activités et de fermer la MJC à partir du 17 mars 2020, jour du confinement.

Afin que les animateurs d'activités de la MJC puissent percevoir leur salaire, Michel Tetart, notre directeur bénévole depuis 2012, a mis en place la procédure officielle de chômage partiel à laquelle nous étions éligibles, mais appliquée dans l'esprit de la maison ! C'est la formule la plus favorable au personnel de la MJC qui a été appliquée: tous les salaires ont été versés dans leur intégralité et non pas partiellement comme le prévoyaient les textes gouvernementaux, et ce jusqu'à la fin du confinement.



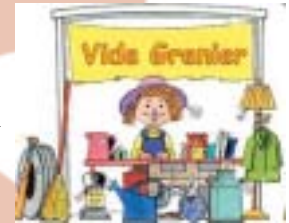
Dans ce contexte, comment s'est passée notre rentrée "post-COVID"?

À ce stade de la rentrée, les "réadhésions" sont en cours. Mais il est encore trop tôt pour évaluer la qualité de cette rentrée. Les activités reprennent de façon échelonnée, avec les contraintes des nouvelles règles sanitaires, qu'il faut appliquer dans des locaux peu adaptés à cette nouvelle façon de vivre ! Mais il nous faut bien respecter les "gestes barrière" en limitant l'accès à certaines activités, même si ce n'est toujours pas très simple : comment faire, par exemple, pour les respecter à la lettre quand il s'agit de la zumba, la salsa, la combo dance, le yoga ...? Certes, mais n'est-il pas temps de reprendre le fil de la vie quotidienne ?



### **Revenons sur la saison passée :**

Le vide-grenier organisé le dimanche 17 novembre 2019 a eu beaucoup de succès et s'est déroulé dans un bonne dynamique, avec environ 300 visiteurs le matin et une centaine l'après-midi. Notons au passage que c'est grâce à l'efficacité d'un groupe mobilisé par Wilfrid que cette action a pu se mettre en place et il s'est chargé du nettoyage des lieux le soir (à la grande surprise de la maison de quartier). La possibilité de renouveler l'expérience cet automne avait été envisagée. Compte tenu de la situation actuelle, le projet est reporté : nous ferons un point au printemps prochain.



S'agissant d'un aspect moins festif de la vie de notre MJC, à savoir nos relations avec la mairie (vraiment moins festives), pourtant incontournables, il y a des chances pour que nous soyons considérés comme ayant disparu dans la tempête COVID... Nous sommes totalement ignorés !

### **Quoique !**

Le CA a découvert (en juin 2019), non sans surprise, un projet de convention soumis au conseil municipal, sans avoir été évoqué avec la MJC. Surprise ! On nous supprime le poste d'agent administratif (Rania), pour le transformer en poste d'accueil commun



MQ, MJC, sans se soucier des particularités de notre fonctionnement (gestion des vacataires, organisation de la caisse etc...etc...) et on crée un poste hybride de direction à mi-temps sur la MJC et à mi-temps sur la MQ. On imagine les difficultés dans lesquelles pourraient se trouver ce fonctionnaire, coincé entre

son autorité administrative et son rapport à un conseil d'administration associatif. On aurait voulu mettre le grappin sur la MJC qu'on ne s'y serait pas pris autrement ! Réaction brutale du CA de la MJC. Rencontre avec la Mairie, qui découvre qu'on aurait dû nous en parler avant. Nous écartons le coup de force et la présidente a même droit à des excuses. Une nouvelle convention passera au conseil municipal fin décembre 2019, identique à celle de l'année précédente. Tout ça pour ça !

Si on sait qu'il n'y aura pas de subvention pour la deuxième année consécutive, de la convention, point de nouvelles alors que la fin de l'année approche!

Mais cela ne doit pas nous empêcher de continuer à revendiquer les moyens nécessaires à un fonctionnement plus normal et nous demanderons (sans trop d'illusions) une subvention de 98 000 € pour 2021 avec la (re)création du poste de direction.



En outre, nous ignorons encore, en ce début d'automne, qui est le représentant de la mairie à notre CA (statutaire) ! Mais... le maire le sait-il lui-même ? Il a déjà été interrogé sur ce point : qui sera le représentant (fantôme) de la municipalité ?

## **Les fédérations MJC**

Par ailleurs, que dire sur la vie fédérale ? Rappelons que la MJC est adhérente à deux réseaux, un départemental (la FDMJC95), un national (la FFMJC) . Au niveau national, silence radio, il semblerait que le risque de redressement judiciaire écarté en 2012 soit de nouveau d'actualité. Au niveau départemental, la FD se maintient avec difficultés. Il y a bien quelques réunions et actions entre MJC, mais rien de bien satisfaisant. Le nouveau président (de la FD) a décidé de faire le tour des associations adhérentes.

## **Menaces sur la vie associative**



Plus généralement, le "mauvais traitement" infligé par la municipalité à notre association n'est hélas pas une exception locale ! Nous vivons actuellement, au niveau national, une offensive libérale très forte, visant à faire disparaître le mouvement associatif autonome, sous le régime de la loi de 1901, en remplaçant les subventions de l'État aux associations par l'obligation pour ces dernières de conclure des partenariats avec des entreprises privées. Astuce : on ne touche pas à la loi de 1901, trop emblématique, on la contourne !

Le rapport d'une mission de 6 mois confiée à l'assemblée Nationale et menée par Gabriel Attal (souvenez-vous : nous vous en parlions déjà dans le rapport moral de 2019 !), co-pilotée avec un organisme dénommé Le RAMEAU - "co-construisons demain", a été rendu le 7 mai 2020. Le titre est éloquent et sans ambiguïté : "*Accélérer les alliances stratégiques entre association et entreprises*". Le texte est écrit dans le charabia américano-français ("*déployons le collective impact*") mais l'objectif politique dit objectif de développement durable" (à l'horizon 2030) est sans ambiguïté: "développer une logique partenariale efficace entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les associations et la société civile pour construire un modèle de société durable". Pour cela, il faut "*faire alliance*»" sur un territoire entre pouvoirs publics, acteurs associatifs et acteurs économiques..., avec "*une bonne répartition des rôles de chacun*". Il est question de "*déployer le "collective impact" à la française*", de "*la norme de demain : l'alliance des acteurs pour l'intérêt général*" du "*rôle des acteurs de l'alliance*", de stratège, de facilitateur/coordonateur, de formateur..., et même de création d'un droit de l'alliance...



Cela évoque certains romans sur les sociétés futures que l'on croyait de pure science fiction!

Parallèlement, dès fin 2018, le gouvernement présentait sa feuille de route pour faire évoluer la vie associative intitulée : "*Une ambition nouvelle au service de la vie associative pour une société de l'engagement*" visant en particulier à "*sceller un pacte de confiance fort entre les associations, les pouvoirs publics et les entreprises, et aussi à initier une réflexion de fond sur la **philanthropie à la française** dans une société où l'engagement doit être l'affaire de tous*". Souvenez-vous : nous vous en avons déjà informés dans le rapport moral de l'an dernier. Comme quoi, avec le rapport du 7 mai 2020, les choses avancent...

### **La vie associative n'est pas à vendre !**

Et c'est ce que dénoncent avec force les 2 documents joints au rapport moral, car ils nous semblent bien refléter l'évolution inquiétante pour le monde associatif de la politique gouvernementale actuelle : le monde associatif est en danger ! La "privatisation" des associations est incompatible avec les valeurs de l'éducation populaire que nous portons dans les MJC et ne peut que mettre à mal le lien social.



Suivent en pièces annexes, deux documents qui émanent d'une des organisations syndicales des personnels des MJC (la CGT). On peut regretter que les fédérations n'alertent pas les associations de base sur ces menaces, sans doute par souci de ne pas froisser un ministère qui n'a aucun égard pour nous.

Pour la petite histoire (peut-être la grande), en 1950 l'association qui préfigurera la MJC actuelle était déclarée. 70 ans de vie associative argenteuillaise et d'éducation populaire. Combien de milliers d'Argenteuillais ont eu à fréquenter un jour ou l'autre une (ou plusieurs) de nos activités.

70 ans que nous ne servirions à rien (ou à pas grand-chose) ?

Mais non, la MJC, t'es pas vieille, t'es juste restée jeune depuis plus longtemps que les autres...



ARCHIVE...



notre maire  
cette année-là



PRÉFECTURE  
DE  
SEINE-ET-OISE

Direction  
de la Police Générale

1<sup>er</sup> BUREAU

N° 3.169.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSOCIATIONS

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

Le Préfet de Seine-et-Oise,  
Officier de la Légion d'Honneur.

Vu la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et le décret du 16 Août de la même année,  
Reconnait avoir reçu de M. DUROUY Victor, Maire d'Argenteuil  
demeurant à ARGENTEUIL  
une déclaration en date du 16 Août 1950 par  
laquelle il fait connaître la constitution d'une association ayant pour titre  
OFFICE MUNICIPAL DES MAISONS DE JEUNES\*  
dont le siège social est fixé à l'hôtel de Ville d'Argenteuil.

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration  
et des pièces annexées sans préjuger en quoi que ce soit de la légalité de l'Association.

Versailles, le 22 AOUT 1950

Pour le Préfet :  
Le Directeur de la Police Générale.

Argenteuil, Im. La République



**AVIS IMPORTANT.** - La constitution d'une Association doit être rendue publique dans le délai d'un mois par les soins du déclarant au moyen d'une insertion au Journal Officiel (par l'intermédiaire de l'Agence Havas) indiquant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'Association ainsi que le siège social.  
Le registre de la société sera remis au déclarant, cité et paraplé, au reçu d'un exemplaire du J. O. contenant cette insertion.  
L'ordre d'adresser les correspondances : « D.F.G., 2<sup>ème</sup> Bureau, Associations », et de rappeler le n° d'enregistrement de la société.



“Celui qui n'est pas occupé à vivre est occupé à mourir”  
Bob Dylan

## Lettre ouverte à Emmanuel Macron, président de la République

Monsieur le Président de la République,

La liberté d'association, traduite dans la loi de 1901, est un des piliers constitutifs de la République. Le 25 février dernier, vous réunissiez à l'Élysée les fédérations d'Éducation Populaire, dont les Maisons des Jeunes et de la Culture. Il existe plus de 1000 MJC sur notre territoire, qui s'adressent à environ 5 millions d'usagers. Ces MJC ont apporté dans l'histoire une contribution fondamentale au développement de l'action éducative et culturelle en France. Puisque vous prenez en considération notre expertise, nous vous demandons, Monsieur le Président, de nous écouter. Des MJC de France nous remontent un cri d'alarme en cette période de crise sanitaire : oui, dans la 6<sup>e</sup> puissance mondiale, en l'absence d'aide alimentaire apportée par les associations caritatives, les habitants de nos quartiers populaires ont faim.

La crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés se double désormais d'une crise économique, sociale et humanitaire. Le Covid-19 agit ainsi comme un révélateur des choix et des conséquences des politiques de destruction des services publics que nous subissons depuis plusieurs décennies. À chacune de vos allocutions vous faites désormais l'éloge de nos services publics qui luttent contre la pandémie, et des associations qui se mobilisent pour pallier les carences de l'État à porter assistance aux citoyens les plus vulnérables. Vous louez le modèle social français et promettez même un retour aux « jours heureux », titre du programme du Conseil National de la Résistance. Loin de

nous l'idée de vouloir critiquer cette invitation à la solidarité mais n'oublions pas, Monsieur le Président, que les personnels que nous honorons aujourd'hui (soignants, chauffeurs, conducteurs, éboueurs, pompiers...) sont ceux qui manifestaient et faisaient grève il y a six mois. Vous disiez alors qu'ils « bloquaient le pays ».

« **Après la pandémie il y aura un jour d'après, et rien ne sera comme avant.** », disiez-vous le 16 mars dernier. Oui, mais avant le jour d'après, il y a aujourd'hui, et pour les associations d'Éducation Populaire, le jour d'aujourd'hui est pire que le jour d'avant. Votre gouvernement en profite pour poursuivre son projet de désengagement, de transfert de l'action publique aux entreprises, et de remplacement progressif des subventions aux associations par des fonds privés (mécénat, appels aux dons et autres cagnottes...).

Monsieur le Président, ce « jour d'après » que vous annonciez est loin de rassurer les acteurs des associations d'Éducation Populaire comme des Maisons des Jeunes et de la Culture dont nous sommes salarié.e.s.

Pour soutenir le secteur marchand et lucratif, vous mobilisez des milliards d'euros d'argent public, mais pour le secteur associatif, il n'en va pas de même. Bien au contraire, le gouvernement préconise la mise en place d'un fonds d'urgence pour les petites associations, alimenté par des financements privés. Les aides publiques comme les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et le FONDJEP, pour l'emploi, sont annoncées à la baisse.



Il en va de même du financement des collectivités territoriales, qui voit cette année encore la contribution de l'État diminuer.

Vous avez confié à M. Gabriel Attal, secrétaire d'État à la Jeunesse, le soin de mener cette action. Il ne sévit plus seul. Il est aidé dans sa tâche par M. Christophe Itier, haut-commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'innovation sociale. Sa mission est claire : **« Mettre en œuvre une réforme entrepreneuriale pour transformer les associations en entreprises »**. C'est dans un contexte cruel de pandémie que celui-ci profite des conséquences économiques pour désengager l'État et accélérer le développement des financements privés au secteur associatif.

Alors que 75 % des associations qui comptent moins de dix salariés jouent un rôle essentiel dans la vie sociale et publique (accueil d'enfants handicapés, activités culturelles, sportives, éducatives, culturelles ...), beaucoup parmi elles pourraient avoir bien du mal à redémarrer, faute de trésorerie.

Elles ont alerté le premier Ministre sur ce sujet.

**« La crise du Covid-19 risque de mettre un coup d'arrêt à l'activité de ces petites associations »**, reconnaît le haut-commissaire en charge du dossier qui propose, sans concertation avec les intéressés, la mise en place d'un « fonds d'urgence d'aide pour les petites structures comptant trois salariés et moins ».

Ce fonds est financé de la manière suivante : alors que pour les entreprises marchandes les fonds publics sont mobilisés par milliards d'euros, pour les associations le régime change : **« le fonds d'urgence sera donc alimenté... par des financements privés assurés par les entreprises volontaires... »**. La banque BNP-Paribas, qui voit peut-être là l'occasion de se faire de nouveaux clients, s'est portée première candidate. M. Christophe Itier aurait comme objectif de disposer pour ce fonds d'un budget de 10 à 15 millions d'euros. Que représente cette somme au regard des 1,45 millions associations et de leur 1,34 millions de salarié.e.s ?

Monsieur le Président, pour nous, salarié.e.s des MJC, cette politique, qui vise à mettre un terme à plus d'un siècle de garanties de nos libertés collectives et individuelles, n'est pas acceptable.

Comment pourrions-nous l'accepter et laisser se développer de telles mesures qui conduisent à notre perte? Comment pourrions-nous l'accepter alors que nous avons vu combien ces politiques libérales commercialisant l'Hôpital public, en réduisant ses moyens, avaient contribué au développement catastrophique de l'épidémie ?

De l'aveu de tous, on ne saurait aujourd'hui envisager l'organisation démocratique de la Cité et la mise en œuvre des politiques publiques sans le concours d'associations locales représentatives des personnes et des groupes. A chaque période historique (et celle-ci en est une) correspond une montée de la conscience populaire. A chacune de ces étapes correspond un progrès social. Ces évolutions ont permis que la société ne se délite pas.

Pour mener ces actions, les associations de Jeunesse, de Culture et d'Éducation populaire, comme les MJC, ont besoin pour agir d'un financement public et de postes FONJEP financés par l'État en nombre suffisant pour assurer et développer les emplois.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons instamment :

L'arrêt immédiat des logiques libérales qui commercialisent le secteur associatif et qui conduiront à la même catastrophe que celle que connaît l'Hôpital Public.

La création d'un fonds d'urgence immédiat, abondé par l'État, de relance des associations et des collectivités territoriales, au même titre que ce qui existe pour les entreprises.

La réouverture immédiate de toutes les MJC de France dans des conditions sanitaires adéquates.

L'arrêt de la taxe sur les salaires et de la TVA sur le matériel éducatif, qui asphyxient financièrement les associations.

Nous appelons les acteurs des MJC à résister et à se rassembler pour porter ces revendications nécessaires et légitimes.

Veuillez croire, Monsieur le président de la République, en l'assurance de notre détermination à œuvrer de toutes nos forces au progrès social dans cette période déterminante pour notre pays.

**Pour la commission administrative,  
le secrétaire général**



Important

## La vie associative n'est pas à vendre !

L'État profite de la pandémie pour accélérer la mise en œuvre de son plan de démantèlement de la vie associative. Son projet va au-delà d'une simple réforme puisqu'il s'agit d'un bouleversement politique systémique d'un pan entier de l'organisation de la vie sociale du pays : la vie associative en général et plus particulièrement ses volets « action publique » et « Éducation populaire ».

Dès novembre 2018, le gouvernement présente sa feuille de route en matière de politique associative qu'il a intitulée : « **Une ambition nouvelle au service de la vie associative pour une société de l'engagement** ». Le texte précise : « *Cette feuille de route vise à la fois à sceller un pacte de confiance fort entre les associations, les pouvoirs publics et les entreprises, et aussi à initier une réflexion de fond sur la **philanthropie à la française** dans une société où l'engagement doit être l'affaire de tous* ».

On voit apparaître les deux mots clés qui illustrent bien les orientations gouvernementales en matière d'« ambition associative » : « **les entreprises** » et « **la philanthropie à la française** ».

Rapidement, Gabriel Attal annonce une mission confiée à la députée Sarah El Haïry, « *pour étudier la faisabilité de construire un "giving pledge" à la française (promesse de dons)... pour **développer une nouvelle culture de la philanthropie*** ».

Il associe l'Éducation nationale à cette réforme en ces termes : « *C'est aussi en formant les jeunes à la philanthropie que l'on pourra faire évoluer la société. Avec le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, nous allons **développer un continuum éducatif de la générosité, de la philanthropie et de l'engagement*** ».

En janvier 2020 la cour des comptes qui a audité la DJEPVA adresse à Jean Michel Blanquer les résultats de ses opérations de contrôle et ses recommandations, jugeant les dispositifs de financement non-pertinents et préconisant de ne pas les reconduire, mais plutôt de réactiver les sources de financements privés.

En février 2020 les députées Sarah EL HAIRY et Naima MOUTCHOU rendent leur rapport parlementaire traitant de l'évolution du cadre de la philanthropie à Gabriel ATTAL. Ce rapport contient 35 propositions ayant vocation à « **développer les petites et grandes générosités** » en France.

Suite à la crise sanitaire l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) écrit au Premier ministre pour lui faire part de ces inquiétudes de voir disparaître de nombreuses associations. Christophe Itier secrétaire d'État à l'économie sociale crée un **fonds d'urgence d'aide pour les petites structures**. Mais alors que pour les entreprises marchandes et lucratives les fonds publics sont mobilisés par milliards, là pour les associations, **le fonds d'urgence doit être alimenté... par les entreprises**.

Enfin, en plein confinement, la mission « **Accélérer les alliances stratégiques entre associations et entreprises** » remet sa note de synthèse à Gabriel Attal. On y retrouve, en concentré et en accéléré,

tous les ingrédients du projet de privatisation de la vie associative et de remplacement des subventions publiques par les financements d'entreprises, le mécénat, les cagnottes, les dons et autres formes de la philanthropie à la française.





Ces rapports agrègent tous les ingrédients de la politique gouvernementale de démantèlement et de privatisation de la vie associative et de l'action publique des citoyen.nes organisés en association, et notamment en association d'éducation populaire. C'est un bouleversement systémique de la société.

- Le mécénat et la défiscalisation remplacent les subventions publiques
- C'est l'entreprise qui décide et non plus les élus de la République et donc encore moins les citoyens
- La loi 1901 qui est une loi de liberté fondamentale est contournée en projetant la création d'une nouvelle structure juridique « la société de bien commun » formule hybride associant entreprises et associations.
- L'éducation nationale est mobilisée pour former au libéralisme. Elle devra formater dès le plus jeune âge les enfants à la culture du don, de la générosité, de la philanthropie, mais aussi de l'entreprise mécène.
- De nouveaux métiers se substituent à ceux de l'animation et de l'éducation populaire, comme par exemple, les catalyseurs territoriaux (nouveaux postes FONJEP)
- Les universités formeront à ces nouveaux métiers « médiateurs public/privé », « animateurs d'alliance », DRH dédiés dans les entreprises.
- Après le mécénat en numéraire déjà bien instauré, c'est le mécénat de compétences qui est préconisé. Comprenez, c'est l'entreprise qui embauche, qui met à disposition ...et qui défiscalise.

**C'est un nouveau modèle sociétal qui apparaît.**

- o Les associations sont des opérateurs, qui exécutent et de préférence seulement avec des bénévoles
- o Les acteurs économiques (entreprises) apportent les moyens financiers, matériels, logistiques, voire humains, et ce sont elles qui sont subventionnées par l'Etat sous forme de défiscalisation.
- o L'Etat supervise, facilite, coordonne et donc se désengage tant financièrement que politiquement de l'action publique.
- o C'est l'entreprise qui décide et gère la vie sociale du pays.

**Ce projet libéral nous concerne toutes et tous !**

Le poids sociétal de la vie associative (Source : Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, 2018) est très important dans notre pays qui compte :

- o 1,5 millions d'associations
- o 1,8 millions de salarié-es (1,3 millions ETP), soit 10 % de l'emploi privé en France
- o 163 000 associations employeuses
- o 110 milliards d'euros de budget, soit 5 % du PIB
- o 39 milliards d'euros de salaires distribués
- o 22 millions de bénévoles

Alors que la demande des citoyen.nes de peser sur les choix et les décisions de l'État n'a jamais été aussi forte (gilets jaunes, lutte pour le climat, lutte contre les discriminations,...), le gouvernement s'attaque à un des outils de l'émancipation et à son maillage territorial. Pourtant, le niveau de confiance des citoyen.nes dans les organisations du pays, place les associations (63 %) très loin devant les grandes entreprises (36 %). Concernant les institutions politiques, le niveau de confiance est de 54 % pour les conseils municipaux et de 22 % seulement pour le gouvernement. (Source : CEVIPOF Sciences Po, dans son baromètre annuel 2019).

Il y a une grande similitude entre ce plan de privatisation de la vie associative et les politiques qui mettent à mal nos services publics : des partenariats public/privé dévastateurs, des financements par appels à projets ou par action. Lutter contre ce projet gouvernemental c'est défendre l'accès de toutes et tous aux besoins fondamentaux, dont font partie à part entière l'éducation, la culture, le sport. C'est aussi montrer comment les choix ultralibéraux de ce gouvernement impacte la qualité de la vie quotidienne, collective et démocratique de toutes et tous.

Montreuil, le 6 juillet 2020